



NATIONS  
UNIES



Conférence diplomatique de  
plénipotentiaires des Nations Unies  
sur la création d'une Cour criminelle  
internationale

Rome, Italie  
15 juin - 17 juillet 1998

Distr.  
LIMITEE

A/CONF.183/C.1/L.47/Corr.1  
6 juillet 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION PLENIERE

RECOMMANDATIONS DU COORDONNATEUR

CHAPITRE XI. ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES

Rectificatif

Article 102

Paragraphe 3 b)

Supprimer les mots "autant que possible".

Paragraphe 5

Supprimer le texte et le remplacer par les mots "En attente".

-----